

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 9 avril 2019**

L'an deux mille dix neuf, le neuf avril à 19 Heures , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur DEMEULEMEESTER Stéphane, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme LAUNAY Nathalie M. FAGET Alain, Adjoints  
M. LEGRAS Grégory, M. DROUIN Christian, Mr COLLIGNON Michel, Mme FICHET Armelle

**ABSENTS EXCUSES :** Mme DUVAL Séverine

**REPRESENTEE :** M. MILLORY Aurélien représenté par M. FAGET Alain  
M. LEPRINCE Bernard représenté par M. DEMEULEMEESTER Stéphane

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. COLLIGNON Michel

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2019 a été adopté à l'unanimité.

**COMPTE DE GESTION 2018 -**  
-----

Le Compte de Gestion 2018 du Receveur conforme au Compte Administratif 2018 de la commune et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement, dépenses .....	227 250,28
recettes.....	282 174,35
Excédent .....	54 924,07
Section d'Investissement, dépenses .....	36 076,66
recettes.....	232 481,08
Excédent .....	196 404,42
Résultat de l'exercice.....	251 328,49

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 -

Le Compte Administratif 2018 conforme au Compte de Gestion 2018 du Receveur est adopté à l'unanimité et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement, dépenses .....	227 250,28
recettes.....	282 174,35
Excédent .....	54 924,07
Section d'Investissement, dépenses .....	36 076,66
recettes.....	232 481,08
Excédent .....	196 404,42
Résultat de l'exercice.....	251 328,49

## FIXATION DES 3 TAXES -

Le taux des taxes pour l'année 2019 reste inchangé, à savoir :

- **Taxe d'habitation : 12,70 %**
- **Taxe foncière bâti : 13,60 %**
- **Taxe foncière non bâti : 55,00 %**

## BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code des Collectivités Territoriales (partie législative) et du Code des Communes (partie réglementaire)

Vu la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration Territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13.

Entendu l'exposé de Monsieur DEMEULEMEESTER, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte par chapitre pour la section fonctionnement, et par programme pour la section investissement, le Budget Primitif 2019 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

Section de fonctionnement, dépenses.....	311 241,07
recettes.....	311 241,07
Section d'investissement, dépenses.....	112 926,90
recettes.....	112 926,90

## DEMANDE DE SUBVENTION CAESE

Le Maire propose une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE) concernant des travaux de voiries ainsi que de sécurité sur la commune.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

URBANISME -

Dossiers déposés en Mairie :

- M. BOITEUX pour faire le crépi sur ses murs extérieurs
- M. PLOQUIN et Mme BRETAUD pour la construction d'une maison.

Ces demandes ont été adressées aux administrations concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55 heures.

Le Maire,

Stéphane DEMEULEMEESTER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Job', written over a horizontal line.